

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

Le six février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12
Nombre de Conseillers municipaux présents : 10
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 2 Février 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET	Adrien MILLET	Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
Alexandre NIKSARLIAN		Fabrice ADAMO

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à Mme Sabrina LAURENTIN

Secrétaire : M. Adrien MILLET a été nommé secrétaire de séance.

D- 20240007 - DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2024

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune a décidé de renouveler le dispositif « Argent de poche » pour l'année 2024, en partenariat avec la maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 et 17 ans de travailler en demi-journée de 3 heures, dont 30 minutes de pause, pour 33 demi-journées maximum par an, au sein des services municipaux. Les jeunes sont encadrés par les agents communaux des services concernés. Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros par jeune, sans charge salariale ou patronale pour la collectivité.

Pour l'année 2024, Monsieur Le Maire propose un volume total maximal de 150 demi-journées, sur la durée de convention de partenariat avec la mission locale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ce dispositif ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget principal.

Le Secrétaire de Séance
M. Adrien MILLET



Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20240212-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-02-2024

Publication le : 12-02-2024